

L'union pour la méditerranée: Une initiative française

Fotini Katy Mirante-Psaltakis*

ABSTRACT

What about the Union for the Mediterranean? According to a joint approach, the idea of uniting the countries of both shores of the Mediterranean basin is particularly interesting. But are the means to achieve it sufficient? This French initiative, which has been the subject of much controversy within the European Union, now seems unconvincing. For this organization, the willingness of sharing and of peace is hampered by perennial disputes inherent in the Mediterranean. The cooperation within such a group, which focuses on the reconciliation between the Maghreb and Mashreq countries and the EU, is indeed difficult and complex. However, the prospect of completing this project is essential, since the UPM could ultimately limit the existing cleavages.

RÉSUMÉ

Que dire de l'Union pour la Méditerranée? L'idée de réunir les États des deux rives du bassin méditerranéen selon une approche paritaire est particulièrement belle, mais les moyens pour y parvenir sont-ils suffisants? Cette initiative française, qui a fait l'objet de nombreuses controverses au sein de l'Union européenne, semble aujourd'hui peu probante. La volonté de partage et de paix que porte cette organisation est entravée par des contentieux pérennes, inhérents à la zone Méditerranée. La coopération au sein d'un tel groupe, qui met l'accent sur le rapprochement entre les pays du Maghreb, du Machrek et de l'UE, est en effet difficile et complexe. Or, la perspective de mener à bien ce projet est essentielle, dans la mesure où l'UPM pourrait, à terme, limiter les clivages existants.

Issu du processus de Barcelone, qui réunit les États de l'Union européenne et les pays riverains du bassin méditerranéen, l'Union pour la Méditerranée (UPM) ou plus précisément le «Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée» a été fondée le 13 juillet 2008, à l'initiative du président de la

* Analyste auprès du Ministère français de la Défense.

République française Nicolas Sarkozy. En effet, la consolidation des relations de l'Union européenne avec les États des rives méridionale et orientale de la Méditerranée est inscrite dans le cadre du Processus de Barcelone, lancé le 28 novembre 1995 sous l'impulsion de l'ancien président de la République française Jacques Chirac. L'objectif du projet était déjà de contribuer à la création d'une zone euro-méditerranéenne pour renforcer les échanges et les solidarités selon une approche paritaire.

1. L'origine historique de l'Union pour la Méditerranée

Les relations de l'Union européenne avec les pays riverains du bassin méditerranéen ont pour origine le rapprochement de la Communauté économique européenne (CEE) avec la région Méditerranée, débuté entre les années 1960 et 1970. Cette politique d'ouverture a permis la signature d'accords de coopération économique et commerciale avec certains États du Maghreb et du Machrek, ainsi que la ratification de traités d'association avec quelques pays de l'Europe du Sud-Est, en particulier la Turquie, Malte et Chypre. Par la suite, la collaboration euro-méditerranéenne n'a eu de cesse de s'affirmer et constitue aujourd'hui l'un des principaux axes de l'action extérieure européenne, notamment en matière d'économie et de stratégie. Jusque dans les années 1980, ces échanges régionaux avaient en effet une dimension essentiellement économique. Puis, la nécessité de mener une politique plus cohérente et globale dans cette zone limitrophe de l'Europe a entraîné la mise en œuvre d'un Partenariat euro-méditerranéen¹. La Conférence entre les acteurs étatiques européens et méditerranéens, tenue les 27 et 28 novembre 1995 à Barcelone, a constitué l'acte fondateur de ce rapprochement. Le projet, également appelé Processus de Barcelone ou Euromed, est intervenu dans un contexte géopolitique particulier marqué par les conséquences de la guerre du Golfe (1990-1991), qui avait opposé les forces occidentales et l'armée irakienne, et la relance du processus de paix au Proche-Orient grâce aux accords d'Oslo (1993). Le but de ce partenariat, à dimension bilatérale et régionale, était notamment de concilier le besoin de sécurité de l'Europe vis-à-vis de la zone conflictuelle du Proche-Orient avec la volonté de développement des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Les enjeux sécuritaires propres à l'Union européenne, la conflictualité inhérente aux territoires de la façade levantine et la nécessité de soutenir les pays riverains du bassin méditerranéen par le biais d'une dynamique porteuse, ont impliqué une action à la fois consensuelle et conciliatrice (tentatives de médiation et de rapprochement), ainsi que la

définition et l'application d'une politique européenne spécifique pour appuyer cet élan (aides au développement accordées aux pays les plus pauvres). Comportant à l'origine trois orientations complémentaires, relatives à la politique et aux questions de sécurité, à l'économie et au commerce, ainsi qu'aux aspects socioculturels des échanges interétatiques, le Processus de Barcelone a fait l'objet d'une politique de relance par la Commission européenne en 2005, c'est-à-dire dix ans après son instauration.

Il convient de préciser que les États méditerranéens concernés par ce rapprochement, à l'exception de la Turquie qui a entamé des négociations d'adhésion avec l'UE le 3 octobre 2005, ainsi que la Libye, sont associés à la Politique européenne de voisinage (PEV) initiée en mars 2003 et instaurée l'année suivante à l'intention des États n'ayant pas vocation à intégrer l'Union européenne. Ce programme a pour objectif d'associer les pays du Sud à diverses activités de l'UE par le biais d'une coopération étroite sur les plans politique, économique, sécuritaire et culturel. Il a permis d'une part de renforcer les relations de l'Union européenne avec certains États proches de sa zone d'influence², mais il tend d'autre part à marquer une certaine rupture entre le centre européen et sa périphérie.

2. De l'Union méditerranéenne à l'Union pour la Méditerranée

Le 6 mai 2007, à l'issue du second tour de l'élection présidentielle française, Nicolas Sarkozy décide de lancer un appel pour bâtir une «Union méditerranéenne» sur une base paritaire. L'idée de ce rapprochement entre les États des deux rives de la Méditerranée est apparue deux ans auparavant, sous l'impulsion de Jean-Louis Guigou, ex-directeur de la DATAR³, et de Panagiotis Rouménotis, ancien ministre grec des Finances et président du Centre d'analyse et de liaison des acteurs de la Méditerranée (CALAME). Prenant acte de l'enlisement du Processus de Barcelone, qui devait aider au développement des pays de la région Méditerranée, les deux hommes décident d'encourager la création d'une «Communauté du monde méditerranéen». Le projet est par la suite reconsidéré avec attention par des universitaires et des intellectuels français, lors du conflit qui oppose Israël au Liban au cours du mois d'août 2006. L'accent est alors mis sur la volonté d'apaiser les tensions israélo-arabes par la coopération et le dialogue dans un cadre international et consensuel. L'idée d'un tel rapprochement inspire aussitôt Nicolas Sarkozy, candidat à la présidence de la République française, d'autant plus que cette initiative est susceptible de constituer une alternative pour la Turquie, dont il

refuse catégoriquement l'adhésion à l'Union européenne. Selon toute vraisemblance, Henri Guaino, conseiller spécial du président français, est à l'origine de la reprise de ce projet, dont la dynamique s'inscrit à l'écart de l'Union européenne et le contenu tend à entériner l'échec du Processus de Barcelone.

Dès le mois de septembre 2007, Nicolas Sarkozy nomme un diplomate, Alain Le Roy, chargé d'étudier le dossier et surtout, de le mettre en œuvre. Puis, au mois d'octobre de la même année, lors d'une visite d'État au Maroc, le président français prononce un discours qui appelle les pays riverains de la Méditerranée à engager une coopération équilibrée et égalitaire entre le Nord et le Sud, notamment en matière politique, économique, militaire, culturelle et sociale. À cet égard, il tient à encourager, à l'échelle de la Méditerranée, un processus analogue à celui initié lors de la construction européenne, de façon notamment à tenter de rapprocher Israël des pays arabes et de surcroît, à conforter un élan de paix mutuel. Dans son discours, tenu le 23 octobre 2007 dans la ville de Tanger, Nicolas Sarkozy invite tous les dirigeants des pays riverains du bassin méditerranéen à une conférence au sommet au mois de juin 2008 à Paris (c'est-à-dire peu avant la présidence française de l'Union européenne) et ce, afin de marquer l'instauration officielle de ce projet commun.

La Méditerranée est un espace de civilisation partagée. Elle est en outre inscrite dans la plupart des problématiques géopolitiques de ce début de siècle et requiert, en cela, d'être associée à une dynamique particulière, d'autant plus que la Guerre froide y a limité l'influence de l'Europe et dans le même temps, a mis à mal les échanges intra-régionaux. En effet, la récurrence et la traduction des antagonismes Est-Ouest dans le bassin méditerranéen par le maintien de zones d'influence rivales, contrôlées par les États-Unis d'une part (intégration conjointe de la Grèce et de la Turquie dans l'OTAN en 1952) et par l'ex-Union Soviétique d'autre part (rapprochement de l'Égypte nassérienne après la crise de Suez en 1956; alliance stratégique entre l'URSS et la Syrie dans les années 1960), ont eu pour conséquence d'occulter la dimension européenne de la zone Méditerranée. Par la suite, la décolonisation et la guerre d'Algérie (1954-1962) ont marqué une rupture fondamentale entre les rives méridionale et septentrionale du bassin méditerranéen. Aujourd'hui, la politique des États-Unis dans la région et dans ses aires limitrophes est particulièrement active, notamment du fait de l'installation et du maintien de facilités militaires au Nord, à l'Est et au sein de la Méditerranée. Le projet global et strictement américain de «Grand Moyen-Orient» (GMO) ou de «Très Grand Moyen-Orient», développé par l'administration de l'ancien président des États-Unis

Georges W. Bush, qui vise à contrôler le pétrole arabe, à démocratiser et à sécuriser la région (en particulier Israël), de même que la stratégie américaine relative à la mer Noire et à l'Asie centrale, participent à une logique de domination en contradiction avec la politique européenne et russe actuelle. En effet, la volonté de la Russie de maintenir et de renforcer son influence dans son environnement proche, en raison de l'élargissement progressif de l'OTAN à l'Est de l'Europe (possibilité d'intégrer la Géorgie et l'Ukraine à terme) et du fait de l'expansion stratégique continue des États-Unis à proximité de son territoire (nouvelles bases militaires en Bulgarie, en Roumanie, dans le Caucase et en Asie centrale), tend à équilibrer les rapports de forces dans la région. Mais qu'en est-il de l'Europe à cet égard? La Guerre froide se poursuit en raison de la perpétuation des luttes d'influence entre Washington et Moscou, qui écartent l'UE et donc Paris de l'échiquier géopolitique régional, ce que l'Union méditerranéenne se propose de remédier à la faveur d'une stratégie équilibrante concrète. Il est vrai que la France ne s'est pas impliquée dans le projet de «Grand Moyen-Orient» et n'a rallié que tardivement la stratégie qui distingue le Pont-Euxin. En cela, la vision française de rapprocher l'Union européenne des pays riverains de la Méditerranée ouvre des perspectives nouvelles de liens tangibles avec le Maghreb et le Proche-Orient, tout en assurant au gouvernement français un rôle dynamique et central.

Or, le scepticisme et les inquiétudes des États européens au lendemain du discours de Tanger de Nicolas Sarkozy mettent l'accent sur un projet jugé somme toute flou et mal défini, qui consacre les insuffisances et les limites du Processus de Barcelone, et marginalise de surcroît les institutions européennes. Les entraves sont multiples: d'une part, ce partenariat mis en œuvre par le président de la République française n'associe guère les pays non riverains de la Méditerranée ou encore les États membres de l'UE qui ne sont pas limitrophes de la région, à l'exception du Portugal, de la Jordanie et de la Mauritanie ; d'autre part, il est mené sans aucune concertation avec les États issus de l'Union européenne ; et enfin, il tend à privilégier le Sud au détriment de l'Est, qui comprend les pays d'Europe centrale et orientale, ainsi qu'une partie des Balkans.

Modérément soutenu par la Grèce, l'Espagne et l'Italie, le projet d'Union méditerranéenne fait de plus l'objet de nombreuses réticences de la part de la chancelière allemande Angela Merkel, dans la mesure où il conforte une dynamique méridionale qui rivalise avec la politique méditerranéenne actuelle de l'UE *via* le Processus de Barcelone. Lors du sommet européen des 13 et 14 mars 2008, Nicolas Sarkozy choisit néanmoins de défendre son projet auprès

du Conseil des chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne. Bien qu'il présente l'initiative comme le pendant méridional du Conseil des États de la Baltique, dans lequel seuls les pays riverains sont intégrés (les autres participants ayant le statut d'observateurs), l'importance des tensions entre la France et l'Allemagne sur le sujet implique une révision partielle des perspectives françaises afin d'inscrire le projet dans une logique communautaire. La chancelière allemande exige ainsi que tous les États de l'UE soient des pays membres à part entière de l'Union méditerranéenne et surtout, que la Commission européenne soit au centre du dispositif: l'objectif étant de relancer le Processus de Barcelone et non de l'écarter. En outre, les champs d'intervention du projet sont limités et les budgets réduits, de manière à établir ou à renforcer, selon les cas, les échanges dans des domaines consensuels, tels que l'environnement, l'énergie, l'eau, les transports, la protection civile, l'enseignement, la formation et la culture. Enfin, seuls les fonds attribués dans le cadre du Processus de Barcelone pourront être alloués à ce partenariat révisé. La réalisation de projets concrets d'intérêt commun sur une base paritaire n'est pas remise en cause, mais la dénomination initiale d'«Union méditerranéenne» évolue de manière significative pour devenir officiellement: «le Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée», et marquer l'adoption d'une approche nouvelle.

3. Le rôle et les perspectives d'évolution de l'UPM

Les pays participants à l'Union pour la Méditerranée sont au nombre de 43, ce qui comprend les 27 États membres de l'Union européenne; les 10 partenaires du Processus de Barcelone: l'Algérie, l'Autorité Palestinienne, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie, la Tunisie et la Turquie ; ainsi que la Croatie (pays participant à des négociations d'adhésion avec l'UE), l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro (candidat potentiel à l'Union européenne), et enfin, la Mauritanie et Monaco (la Libye, qui a décliné l'invitation, a le statut d'observateur). L'UPM s'appuie sur les acquis du Processus de Barcelone, dont elle doit renforcer les réalisations et les éléments fructueux. En ce sens, les objectifs et les domaines de coopération de la Déclaration de Barcelone s'inscrivent dans le cadre des champs d'intervention de l'Union pour la Méditerranée. Le dialogue humain, politique, social et culturel, ainsi que la coopération économique et le libre-échange, sont de ce fait au centre des relations euro-méditerranéennes. Il s'agit d'un projet fondé sur une logique de coopération ou d'ouverture et non sur des principes d'intégration. Par ailleurs, l'Union pour la Méditerranée n'a pas

vocation à se substituer aux procédures de dialogue et de coopération réunissant déjà les pays riverains du bassin méditerranéen, mais à les compléter, à accroître leur visibilité et à renforcer l'action politique liée aux diverses formes de rapprochement autour de la Méditerranée. Cette approche à la fois nouvelle et ambitieuse met en avant un certain nombre de projets devant créer une dynamique complémentaire aux processus existants. Chaque perspective d'action a pour condition de développer des partenariats égaux, ce qui exige la collaboration conjointe et volontaire des pays des rives septentrionale et méridionale de la Méditerranée. Afin d'assurer la continuité des institutions européennes, l'APEM⁴ doit constituer l'expression parlementaire de l'organisation. Le fonctionnement général de l'Union pour la Méditerranée doit reposer sur un sommet biennal qui se tiendra dans un pays à chaque fois différent, ainsi que sur un secrétariat permanent et une coprésidence qui associe un État européen riverain de la Méditerranée et un pays extérieur à l'UE, de façon à permettre une égalité entre le Nord et Sud. À cet égard, des oppositions et des objections demeurent, tant pour déterminer le siège de l'Union pour la Méditerranée que pour désigner ses dirigeants. En effet, la Commission européenne a fait savoir au préalable qu'elle n'envisageait pas que Nicolas Sarkozy assure la première présidence de l'UPM et de préciser que la participation éventuelle de la Turquie dans ce partenariat n'exclura en rien Ankara du processus d'adhésion à l'UE. D'autres questions restent également en suspens, en particulier au sujet du financement du projet, de la stratégie envisagée, des moyens engagés et des relations israélo-arabes au sein de cette union composite.

4. La situation actuelle: incertitudes et critiques

L'élan politique que suscite l'UPM conforte un certain optimisme, dans la mesure où les partenaires s'inscrivent dans un cadre commun qui privilégie la coopération autour de la Méditerranée et conforte la mobilisation de nombreux acteurs, tels que les collectivités locales, les entreprises, les associations, les Organisations non gouvernementales, ainsi que les sociétés civiles. Dans le même temps, les critiques sont importantes et récurrentes à l'égard de ce rapprochement, qui réunit les pays arabes et Israël et dont le fonctionnement demeure nébuleux. En effet, comment coopérer sans parvenir à la normalisation des relations de tous les acteurs étatiques en présence? Quelle stratégie adopter en la matière? Pour beaucoup, le conflit israélo-palestinien constitue l'obstacle majeur de ce partenariat. La situation est particulièrement critique et divise autant qu'elle rallie. Les pays de la rive Sud

de la Méditerranée sont à ce propos assez sceptiques. Quel est l'enjeu de cette entente: permettre un rapprochement entre les uns et les autres ou renforcer le rayonnement de la diplomatie française dans une région où l'influence américaine est grandissante? Les entraves sont significatives et le projet demeure, selon toute vraisemblance, très ambitieux. Nous ne pouvons cependant pas nier que la perspective de rapprocher les peuples de la Méditerranée, unis par l'histoire et la géographie, est particulièrement belle et nécessite en cela tolérance, compromis et patience. N'est-ce pas le moment ou le prétexte opportun de s'engager dans une voie de partage et de paix sans discourir ni craindre les oppositions des uns et des autres? Le défi est lancé, mais les tentatives pour le relever restent peu probantes. Les difficultés actuelles n'améliorent pas la situation. L'intervention des forces israéliennes dans la bande de Gaza en décembre 2008 et les répercussions de la crise financière en Europe ont mis, il est vrai, à mal les perspectives d'évolution de l'UPM. Malgré tout, les quarante-trois États membres de l'Union pour la Méditerranée se sont réunis au mois d'avril 2009 à Bruxelles pour tenter de relancer le processus diplomatique. En effet, depuis la recrudescence du conflit israélo-palestinien, aucune réunion n'avait eu lieu dans le cadre de l'organisation. Pour autant, la situation semble encourageante: l'objectif de cette rencontre étant de donner un nouvel élan au partenariat euro-méditerranéen, qui peine à se concrétiser depuis son instauration et plus généralement, depuis la Conférence de Barcelone en 1995. Dès la fin du mois de mars 2009, la France, l'Espagne et l'Égypte se sont déclarés favorables à une relance rapide du projet. Or, l'UPM n'a pour le moment avancé aucune mesure tangible et ne dispose ni de secrétariat ni de financements concrets. Elle est en ce sens inexistante; tandis que le refus des pays arabes de dialoguer avec le gouvernement israélien, dont il condamne l'offensive militaire à Gaza, limite considérablement les perspectives de coopération au sein de ce groupe. Il convient à cet égard de rappeler que la pérennité et la virulence du conflit israélo-palestinien, ainsi que le manque de représentants des pays arabes, ont été les principales causes de l'échec du Processus de Barcelone. En outre, la France et l'Égypte, qui sont à l'origine de l'Union pour la Méditerranée, sont accusées par les gouvernements arabes les plus radicaux de soutenir Israël dans ce conflit recrudescant. Instaurer un pôle géostratégique méditerranéen implique de considérer l'instabilité du Proche-Orient dans son ensemble (aggravation de la crise libanaise, menace nucléaire de l'Iran...), dans la mesure où les dissensions existantes et latentes sont susceptibles de mettre à mal la légitimité de ce rapprochement Nord-Sud. En tout état de cause, la situation est aujourd'hui inquiétante et peu encourageante. L'UPM semble en effet dans l'impasse, si l'on en juge d'après les

déclarations pessimistes du ministre français des Affaires étrangères lors d'une audition⁵ auprès de l'Assemblée nationale en mai 2009. Monsieur Bernard Kouchner y a évoqué l'enlisement progressif du projet, en raison de l'exacerbation du conflit israélo-palestinien au cours de ces derniers mois. Selon lui, ce contentieux constitue la principale entrave à l'évolution de l'organisation, étant donné qu'il écarte toute possibilité de rencontre ministérielle entre l'ensemble des participants. La gravité de la situation corrobore ainsi le peu d'avancées sur le plan pratique, organisationnel et structurel. Inscrite dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, la question israélo-arabe tend aujourd'hui à fragiliser son processus de relance de manière significative et constitue de ce fait, une problématique centrale à ne surtout pas minorer.

Le maintien et l'action de l'Union pour la Méditerranée dépendent également pour beaucoup de son financement, au sujet duquel les approximations et les incohérences sont nombreuses. Pour le moment, la situation à ce sujet est fragile et semble confirmer l'immatérialité du projet. Il est aujourd'hui question de restructurer les mécanismes financiers de l'ancien Processus de Barcelone (plus de dix milliards d'euros), du soutien de nombreux fonds privés, dont la liste n'est ni consultable ni exhaustive, de la participation de la Banque européenne de développement, de la contribution de la Banque mondiale, ainsi que de la Ligue arabe. Quelques précisions sont toutefois apportées quant aux budgets des programmes scientifiques et culturels de l'organisation, qui devraient être indépendants.

En tout état de cause, le président français Nicolas Sarkozy coprésidence aujourd'hui avec le dirigeant égyptien Hosni Moubarak l'UPM et réaffirme son ambition de poursuivre ce partenariat. Pour l'instant, les pays membres de l'organisation ont privilégié la mise en œuvre de six projets concrets à géométrie variable: l'implication de tous les États partenaires n'étant pas obligatoire. Ces plans d'action concernent plus particulièrement la dépollution de la mer Méditerranée, les autoroutes maritimes et terrestres, l'énergie solaire, la protection civile dans le cas de catastrophes naturelles ou la lutte contre les aléas climatiques, un programme pour le développement des petites et moyennes entreprises, ainsi que la création d'une université euro-méditerranéenne. La priorité est en effet donnée au domaine environnemental et scientifique ; l'autre grand volet étant consacré à l'éducation et aux échanges culturels. Au cours de sa première conférence ministérielle, tenue les 3 et 4 novembre 2008 à Marseille, l'organisation est finalement rebaptisée «Union pour la Méditerranée⁶»: cela permet de simplifier l'appellation antérieure, qui met l'accent sur le Processus de Barcelone comme cadre global du projet. Le

siège du secrétariat de l'UPM est alors fixé à Barcelone, un poste de secrétaire général adjoint est confié à Israël et la participation de la Ligue arabe acquise.

La récurrence et la virulence des oppositions, qui marquent la mise en œuvre de cette organisation, semblent ne pas annihiler les espoirs de ceux qui croient en la Méditerranée comme lieu d'échanges propice à la coopération interétatique. À la fois zone de contacts et de frictions où les écarts entre le Nord et le Sud sont prégnants, les enjeux multiples, tant sur le plan politique, économique, militaire, culturel, écologique que démographique, et les équilibres géostratégiques soumis à l'immixtion des puissances étrangères (notamment des États-Unis), l'espace méditerranéen constitue aujourd'hui une région stratégique charnière que l'Union européenne ne doit nullement négliger pour maintenir et renforcer son influence extérieure. La pérennité de l'UPM suppose de dépasser les clivages et les représentations géopolitiques subjectives des acteurs étatiques en présence; elle implique également de mettre en œuvre un processus de développement progressif, ainsi qu'un dispositif de concertation dynamique pour améliorer le dialogue Nord-Sud à l'échelle de la Méditerranée et tenter de rééquilibrer la situation tout en assurant paix et sécurité en son sein. Rapprocher les uns et les autres pour éviter de les opposer: là est l'avenir de l'Union pour la Méditerranée.

5. Chronologie - du processus de Barcelone à l'UPM

**27-28 novembre 1995*

Conférence de Barcelone. Les ministres des Affaires étrangères des quinze États membres de l'Union européenne et ceux de douze pays méditerranéens (les gouvernements du Machrek et du Maghreb, ainsi que l'Autorité palestinienne, Israël, la Turquie, Malte et Chypre) se réunissent à Barcelone et lancent le partenariat euro-méditerranéen ou Processus de Barcelone.

**20 novembre 1995*

Signature de l'accord d'association de l'Union européenne avec Israël, qui entre en vigueur en juin 2000.

**20 février 1996*

Signature de l'accord d'association de l'Union européenne avec le Maroc. Il entre en vigueur le 1^{er} mars 2000.

**24 février 1997*

Signature de l'accord intérimaire d'association de l'UE avec l'Autorité palestinienne, qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 1997.

**15-16 avril 1997*

Deuxième conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères à Malte. De nouvelles orientations sont proposées pour l'avenir.

**24 novembre 1997*

Signature de l'accord d'association de l'Union européenne avec la Jordanie. Il entre en vigueur le 1^{er} mai 2002.

**15-16 avril 1999*

Troisième conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères à Stuttgart.

**Juin 2000*

Conseil européen de Santa Maria da Feira. Adoption de la «Stratégie commune de l'Union européenne pour la Méditerranée», qui vise à promouvoir la paix, la stabilité et la prospérité dans la région.

**15-16 novembre 2000*

Quatrième conférence euro-méditerranéenne à Marseille, qui réunit les ministres des Affaires étrangères de l'UE, ainsi que leurs partenaires, à l'exception du Liban et de la Syrie refusant d'y participer. La réunion de délégués arabes et israéliens donne un nouvel élan au Processus de Barcelone.

**25 juin 2001*

Signature de l'accord d'association de l'Union européenne avec l'Égypte, qui entre en vigueur le 1^{er} juin 2004.

**22 avril 2002*

Signature de l'accord d'association de l'UE avec l'Algérie. Il en vigueur en septembre 2005.

**22-23 avril 2002*

Cinquième conférence euro-méditerranéenne à Valence. Le Liban et la Syrie refusent d'y participer, en raison de la présence de représentants israéliens. Un plan d'action, adopté à l'unanimité, réaffirme la création d'une zone de libre-échange d'ici 2010, propose la création d'une banque euro-méditerranéenne, prévoit une collaboration en matière de lutte contre le terrorisme et recommande le renforcement de la dimension parlementaire du partenariat avec la mise en place d'une assemblée euro-méditerranéenne.

**17 juin 2002*

Signature de l'accord intérimaire d'association de l'UE avec le Liban, qui entre en vigueur le 1^{er} mars 2003.

**11 mars 2003*

Lancement de la politique européenne de voisinage par le président de la Commission européenne, Romano Prodi. La PEV propose un nouveau cadre pour les relations de l'UE avec les pays voisins de l'Est et du Sud de l'Europe, qui n'ont pas vocation à intégrer l'Union européenne.

**2-3 décembre 2003*

Sixième conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères à Naples. La transformation du forum euro-méditerranéen en une assemblée parlementaire est approuvée.

**22-23 mars 2004*

Séance inaugurale de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM) à Athènes. D'après le règlement adopté par les participants, cette assemblée se réunira au moins une fois par an pour délibérer de l'évolution et des objectifs politiques du processus de Barcelone.

**1^{er} mai 2004*

Élargissement de l'Union européenne à dix nouveaux États membres, dont Chypre et Malte qui étaient associés au partenariat euro-méditerranéen.

**14 juin 2004*

Le Conseil de l'Union européenne propose un Partenariat stratégique avec la Méditerranée et le Moyen-Orient, cadre global s'adressant aux pays de la

Méditerranée (y compris la Libye), aux pays du Conseil de coopération du Golfe, à l'Iran, au Yémen et à l'Iran, en réponse à l'initiative américaine qui concerne le «Grand Moyen-Orient».

**11 octobre 2004*

Levée de l'embargo européen sur les armes et des sanctions économiques imposées à la Libye, ouvrant la voie à l'entrée du pays dans le partenariat.

**19 octobre 2004*

Fin des négociations sur l'accord d'association entre l'Union européenne et la Syrie, lancées en 1998.

**12-15 mars 2005*

Première réunion formelle de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne ou APEM au Caire.

**20 avril 2005*

Inauguration de la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh à Alexandrie pour le dialogue entre les cultures. Elle a pour objectif de rapprocher les États des rives septentrionale et méridionale de la Méditerranée, ainsi que constituer des réseaux euro-méditerranéens favorisant la mise en œuvre de programmes de coopération dans différents domaines.

**30-31 mai 2005*

Septième conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères à Luxembourg. Elle prend acte des progrès réalisés sur le plan institutionnel, en dépit d'un bilan global jugé mitigé.

**27-29 novembre 2005*

Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement à Barcelone à l'occasion du dixième anniversaire du partenariat euro-méditerranéen. Marqué par l'absence de la quasi-totalité des dirigeants arabes, le sommet s'achève sans déclaration finale, en raison de tensions entre les participants sur la question du Proche-Orient.

**27-28 novembre 2006*

Huitième conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires

étrangères en Finlande. La déclaration commune, signée par tous les pays membres de l'Union européenne et leurs dix partenaires méditerranéens, réaffirme leur engagement sur la Feuille de route pour le Proche-Orient, qui prévoit la création d'un État palestinien indépendant. Ce n'est que la deuxième fois depuis la création d'Euromed en 1995 que les participants parviennent à se mettre d'accord sur une déclaration commune.

**14-15 mars 2008*

Lors du Conseil européen de Bruxelles, les vingt-sept chefs d'État et de gouvernement de l'UE donnent leur accord de principe au projet d'«Union pour la Méditerranée». Après avoir fait l'objet d'un compromis franco-allemand, cette initiative du président Nicolas Sarkozy, renommée «le Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée», intègre finalement le processus de Barcelone et de surcroît, associe tous les États membres de l'UE aux pays riverains de la Méditerranée.

**13 juillet 2008*

Le «Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée» est officiellement créé lors du sommet de Paris. Ce partenariat euro-méditerranéen renforcé reprend les acquis du Processus de Barcelone, initié en 1995 et resté dans l'impasse en raison des conflits régionaux.

**3-4 novembre 2008*

L'organisation devient «Union pour la Méditerranée» lors de la première réunion ministérielle de l'organisation à Marseille.

NOTES

1. Lancé en 1995, le Partenariat euro-méditerranéen rassemblait les quinze pays membres de l'Union européenne, c'est-à-dire l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Danemark, l'Irlande, le Royaume-Uni, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Autriche, la Finlande et la Suède ; ainsi que douze États issus de la région Méditerranée, en particulier: l'Algérie, l'Autorité palestinienne, Chypre, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, Malte, le Maroc, la Syrie, la Tunisie et la Turquie. Rappelons que Chypre et Malte ont intégré l'UE le 1^{er} mai 2004.
2. Ce projet concerne seize pays, dont six à l'Est de l'Union européenne: l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine; ainsi que

l'Algérie, l'Autorité palestinienne, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie, la Tunisie et la Lybie au Sud.

3. Créée par décret en 1963, la DATAR ou Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale est un organisme français qui exerce un pouvoir d'orientation décisif.
4. L'acronyme APEM désigne l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (se référer à la chronologie à la fin de l'article).
5. Prenant acte du blocage de l'Union pour la Méditerranée qui met en avant la crise au Proche-Orient, Bernard Kouchner est intervenu devant la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale française le 20 mai 2009.
6. Il convient de préciser que l'UPM est dotée d'un drapeau bicolore, constitué de deux larges bandes horizontales: l'une blanche pour représenter l'espoir (partie supérieure), l'autre bleue pour symboliser la mer Méditerranée (partie inférieure).

BIBLIOGRAPHY

Ouvrages

DAGUZAN Jean-François, BECKOUCHE Pierre, LAZAREV Grigori, 2007, *Quelle Union méditerranéenne?*, (Géoéconomie), Paris, Institut Choiseul, 140 p.

MAILA Joseph, BECKOUCHE Pierre, MEDDES Abdelwahab, *et al.*, 2008, *L'Europe et la Méditerranée*, (Penser l'Europe), Paris, Culturesfrance, 178 p.

MOISSERON Jean-Yves, 2005, *Le partenariat euro-méditerranéen: l'échec d'une ambition régionale*, Grenoble, PUG, 168 p.

PARANQUE Bernard, 2008, *Construire l'Euro-Méditerranée*, Paris, Harmattan, 203 p.

PARANQUE Bernard, GRENIER Corinne, LEVRATTO Nadine, 2007, *L'Euro-Méditerranée: de l'espace géographique aux modes de coordination socio-économiques*, Paris, Harmattan, 192 p.

Périodiques

«La Méditerranée: un avenir en question», mars-avril 2009, *Questions internationales*, La Documentation française, n° 36, 128 p.

«La nouvelle question méditerranéenne», 2008, *Questions internationales*, La Documentation française, n° 31, pp. 82-94.

«Le partenariat euro-méditerranéen: une entreprise inachevée», novembre-décembre 2004, *Questions internationales*, La Documentation française, n° 10, pp. 67-74.

«Les pays partenaires du Processus de Barcelone et leurs relations avec la zone euro», juillet 2004, *Problèmes économiques*, La Documentation française, n° 2 855, pp. 43-48.

«Les pays partenaires méditerranéens, futurs adhérents à l'Union européenne?», 1^{er} trimestre 2004, *Centre d'études prospectives et d'informations internationales*, La Documentation française, n° 97, pp. 105-127.

Rapports

MUSELIER Renaud, GUIBAL Jean-Claude, 5 décembre 2007, «Comment construire l'Union méditerranéenne?», Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, *Documents d'information de l'Assemblée nationale* n° 449.

GUIBAL Jean Claude, 2003, «Rapport d'information sur l'avenir du processus euro-méditerranéen», Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, *Documents d'information de l'Assemblée nationale* n° 1 297.

LE PENSEC Louis, 2001, «Le partenariat euro-méditerranéen: grands espoirs, modestes résultats», Délégation pour l'Union européenne du Sénat, *Les rapports du sénat* n° 121.

PASTY Jean-Claude, octobre 2000, «Les relations entre l'Union européenne et les pays tiers méditerranéens, bilan et perspectives du Processus de Barcelone», Conseil économique et social.

VAUZELLE Michel, 1999, «Rapport d'information sur le partenariat euro-méditerranéen», Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, *Documents d'information de l'Assemblée nationale* n° 1 737.

Sites internet

Conseil de l'Union européenne, politique méditerranéenne:

http://ue.eu.int/cms3_fo/showPage.asp?id=396&lang=FR&mode=g

Europa, site de la Commission européenne, Relations extérieures méditerranéennes:

http://europa.eu.int/comm/external_relations/med_mideast/intro/index.htm

Ministère français des Affaires étrangères, Région méditerranéenne:

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/